

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le jeudi 12 janvier 2023 à 18 heures

L'an deux mil vingt-trois, le douze janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ingouville légalement convoqués en date du six janvier, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, Maire.

Étaient présents : M. DUPIN Philippe, M. RIDEL Hugues, Mme GAUDRY Patricia, Mme OMER Laure, Mme BLONDEL Marie-Thérèse, M. MONTIGNY Frédéric, M. RENEAUX William, M. CARPENTIER Jean-Claude, M. DAVID Benoît

Absents excusés : M. OUIN Christian,

Secrétaire de séance : Mr William RENEAUX

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2022 est lu et adopté à l'unanimité.
Monsieur le Maire sollicite les conseillers présents pour ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la programmation de l'éclairage public.

ATTRIBUTION DU LOT N° 3 COUVERTURE : MAISON ET GARAGE.

Monsieur le Maire présente les devis des 2 entreprises ayant répondu à ce chantier.

Ces différents devis ont été validés techniquement par le Cabinet DANTAN, maître d'œuvre et répondent au cahier des charges fourni à ces 2 entreprises.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** ;

- D'attribuer à l'entreprise BRENTOT Régis de Clasville le lot Couverture pour la réhabilitation de la maison,
- D'attribuer à l'entreprise BRENTOT Régis de Clasville le lot couverture pour la reconstruction du garage.
- De valider les 9 lots attribués pour le marché relatif à la réhabilitation de la maison communale située au 28 Grande Rue,
- De valider les 5 lots attribués pour le marché relatif à la reconstruction du garage.
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire, pour ce marché, toute autre demande de subvention complémentaire et notamment un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes, et à signer tout document se rapportant à cette opération
- D'autoriser l'inscription des crédits nécessaires au financement de ces travaux dans le budget primitif 2023.

FRAIS DE SCOLARITE : MAISON FAMILIALE RURALE :

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention sollicitée par la Maison Familiale Rurale (MFR) de Saint Valery-en-Caux pour une élève de la commune scolarisée dans cet établissement sur l'année 2022-2023.

Il est rappelé que notre commune participe aux frais de scolarisation des élèves d'Ingouville inscrits au collège et dans les écoles publiques et privées de Saint Valery en Caux.

Monsieur le Maire propose le versement d'un montant identique à celui versé pour un élève inscrit en primaire à l'école Notre dame du Bon Port soit 530 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- De verser une participation financière pour frais de scolarité 2022-2023 à la Maison Familiale Rurale de Saint Valery en Caux pour l'élève d'Ingouville.

IMPLANTATION EXPLOITATION DU PARC EOLIEN DU BOIS DES SAULES

Il est procédé depuis le jeudi 5 janvier 2023 jusqu'au mardi 7 février 2023 à une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale en vue d'implanter et d'exploiter un parc éolien composé de 6 aérogénérateurs (éoliennes).

Le projet est présenté par la Sas Eoliennes du Bois des Saules et consiste à l'extension du parc éolien existant entre les communes de Sasseville, Drosay, Saint Vaast-Dieppedalle et Hautot-l'Auvray.

Les conseils municipaux des communes environnantes sont appelés à émettre un avis sur l'impact environnemental de cette nouvelle implantation de 6 éoliennes.

Après une présentation via la clé USB fournie et après de nombreux échanges portant sur les nuisances environnementales

- **Considérant** que l'exploitation d'un parc de 12 éoliennes implantées en 2 rideaux de 6 aérogénérateurs avec des hauteurs différentes provoquera des nuisances environnementales en matière de biodiversité, sur les espèces faunistiques, les chiroptères,
- **Considérant** cette large emprise sur un espace agricole très productif
- **Considérant** l'impact négatif sur la qualité de vie des riverains avec des nuisances sonores et la dégradation de nos paysages, ... ;
- **Considérant** que, lors du démantèlement de ce parc, l'excavation totale des fondations ne sera pas possible compte tenu de leur importance et de leur profondeur.

Le conseil municipal exprime un avis défavorable à une large majorité (7 voix contre et 3 voix pour) pour l'implantation de 6 nouvelles éoliennes au parc éolien du Bois des Saules.

PROGRAMMATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

Lors de la mise en œuvre de la programmation de l'éclairage public dans la commune décidée lors du Conseil Municipal tenu le 22 septembre 2022, le technicien de l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR n'a pas pu procéder aux réglages avec un changement d'intensité lumineuse en cours de nuit car les illuminations de Noël branchées sur certains lampadaires ne le permettent pas.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- D'annuler la délibération n° 2022/36 du 22 septembre 2022
- De revoir cette programmation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de la manière suivante :
 - Horaires d'éclairage : de la fin du jour à 22 heures et le matin de 6 heures au lever du soleil
 - Intensité lumineuse : 60 % durant toute la période d'éclairage
- D'autoriser le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tout document s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 55